

SERVICE PUBLIC DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

TARIFS LIES A L'APPLICATION DU REGLEMENT DU SERVICE EN VIGUEUR A COMPTER DU 01/01/2025

	Montant HT
Contrôle d'une installation neuve ou modifiée (article 4.2)	
Visite initiale (par local*)	125,00 €
Plus-value en cas d'indisponibilité d'eau (par local*)	50,00 €
Contre-visite (par local*)	90,00 €
Frais de déplacement en cas d'absence à un rendez-vous	65,00 €
Contrôle d'une installation existante (article 4.3.2)	
Visite initiale (par local*)	95,00 €
Plus-value en cas d'indisponibilité d'eau (par local*)	50,00 €
Contre-visite (par local*)	90,00 €
Frais de déplacement en cas d'absence à un rendez-vous	65,00 €
Contrôle de l'existence de la partie publique du branchement jusqu'à la limite de propriété (par branchement)	85,00 €
Frais d'intervention (article 6.6)	
Intervention horaire d'un agent d'exploitation	33,00 €
Intervention horaire d'un encadrant	40,00 €
Fournitures en cas d'intervention	Coût d'achat majoré de 15%
Matériel en cas d'intervention	Coût de location majoré de 15%

*local de nature AP, CB ou MA au sens du fichier foncier standard des propriétés bâties